



## 13ème mois contractuel

-----  
Par crise83

Bonjour, j'ai un 13ème mois contractuel sur ma fiche de paye depuis 2005, j'ai changé de contrat en 2007 mais sur ma fiche de paye il y a toujours inscrit 13ème mois contractuel. Cette année ils ont ajouté devant ?prime? et ils veulent m'amputer de 30% puis inclure le reste dans mon tarif horaire. Est-ce légale. Je vous remercie. Cordialement

-----  
Par Prana67

Bonjour,

Si ce 13ème mois est contractuel l'employeur ne peut pas le modifier unilatéralement, il faut votre accord.

Pour être sur vous pouvez recopier la clause de votre contrat ici.